

226C1046
FR0000034894-OP005-R03

15 juillet 2026

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

GAUMONT
(Euronext Paris)

Complément à D&I 226C0511 du 13 avril 2026

1. Il est rappelé que le 13 avril 2026, Portzamparc, agissant pour le compte de la société Ciné Par¹ (l'« **Initiateur** »), agissant de concert avec Madame Sidonie Dumas, Monsieur Nicolas Seydoux, Monsieur Michel Seydoux et Madame Pénélope Seydoux (le « **Groupe Familial Seydoux** ») (ensemble le « **Concert** »), a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société GAUMONT (la « **Société** »). Ce projet d'offre publique de retrait fait suite à la décision de l'Autorité des marchés financiers du 10 octobre 2025².
2. Par courrier en date du 15 juillet 2026, Portzamparc, agissant pour le compte de l'Initiateur, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que le projet d'offre publique de retrait prévoit désormais que le prix d'offre libellé initialement au prix de 90 euros par action était rehaussé au prix de **100 euros** par action.
3. En conséquence, un projet de note d'information modifié de l'Initiateur, comprenant ce prix d'offre rehaussé, a été déposé ce jour.
4. Il est précisé que les autres modalités et conditions du projet d'offre publique de retrait sont inchangées.
5. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GAUMONT sont applicables.

¹ Société par actions simplifiée contrôlée par Madame Sidonie Dumas qui détient 55,46% du capital. L'Initiateur est par ailleurs détenu par Madame Pénélope Seydoux à hauteur de 20% et par Monsieur Nicolas Seydoux à hauteur de 0,04%.

² Cf. D&I 225C1744 publiée le 14 octobre 2025.